

**MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC**

1, place Amouroux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaignutleblanc@gmail.com
Site : montaignut-le-blanc.fr



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 14 MARS 2025**

Présents : Jérémie Jacquart, Philippe Mougel, Julien Guillaume, Michel Sauvadet, Maryline Namyst, Christelle Monier, Karine Chambeaud

Pouvoirs : Maurice Levet à Christelle Monier / Fabienne Beauger à Julien Guillaume, Marie-Pierre Amouroux à Jérémie Jacquart / Rémi Cholley à Philippe Mougel

Absente : Karine Bourdé.

Secrétaire de séance : Philippe Mougel.

Ouverture de la séance à 20 h 25

Attribution DSP Camping

Le maire rappelle que la commune a reçu quatre candidatures pour la reprise en DSP sur 3 ans du Camping municipal. Les quatre ont été jugés recevables par la commission communale de DSP : mais Rémi Cholley, qui avait postulé dans un premier temps au cas où il n'y aurait pas de repreneur de qualité, a choisi de retirer sa candidature. Après examen, la commission communale d'appels d'offre et de DSP propose au conseil municipal de retenir la candidature d'Huttopia / Only Camp, groupe international spécialisé dans les campings nature.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer la DSP du camping de Montaignut-le-Blanc au groupe Huttopia / Only Camp.

Choix des zones énergies renouvelables

Le maire explique que l'Etat a relancé les communes, via les communautés d'agglomération, pour qu'elles s'expriment sur les zones de leur territoire susceptibles d'accueillir des installations de production d'énergies renouvelables. En l'état actuel d'avancement des études, les communes peuvent retenir ou non les préconisations faites par API en matière d'hydroélectricité, méthanisation, photovoltaïque au sol, photovoltaïque sur bâti, solaire thermique (panneaux solaires pour chauffer de l'eau). API a sollicité pour cela un cabinet d'études spécialisé en environnement, qui n'a pas préconisé l'éolien et l'agrivoltaïsme pour Montaignut-le-Blanc : le maire fait remarquer que le projet éolien envisagé à Gourdon il y a huit ans n'aurait donc jamais été lancé en 2025 s'il y avait eu au départ de telles études.

La méthanisation, très peu praticable au vu du relief de la commune, est retirée des préconisations par le conseil municipal à l'unanimité.

Projet d'Antenne 4 G

Le maire explique que, suite aux études menées par drone par la préfecture, il apparaît que l'installation d'une antenne 4 G sur les flancs de la Pinière ne permettraient pas de couvrir les quartiers de la Visade et de l'Escargot, objectifs principaux visés par ce projet. En conséquence, le maire propose au conseil de renoncer à ce projet de nouvelle antenne 4 G, et rappelle que la téléphonie Wifi permet de combler ce manque à l'intérieur des maisons de ces quartiers. Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité l'abandon du projet d'antenne 4G.

Financement spectacle pour l'école

Le maire propose de rembourser à la coopérative scolaire les 267 euros de frais pour le spectacle de l'école de décembre 2024. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser 267 euros à la coopérative scolaire.

Cas de remboursement de la cantine scolaire

Le maire rappelle que la municipalité ne rembourse les repas réservés à la cantine scolaire que lorsque ceux-ci n'ont pas pu être pris suite à une décision municipale (fermeture de l'école, etc), tandis que Le prestataire rembourse en cas de maladie de l'écopier. Il explique toutefois que lorsqu'une enseignante est malade, elle demande aux parents d'élèves de garder si possible leur enfant à la maison dès le lendemain : les parents qui font cet effort perdent alors le repas de cantine réservé, ceux qui amènent quand même leur enfant à l'école peuvent utiliser le repas prévu. Le maire propose donc au conseil que la commune rembourse les parents d'élèves qui gardent leur enfant en pareil cas, afin qu'ils ne soient pas lésés en rendant service. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité le remboursement des repas de cantine aux parents d'élève qui gardent leur enfant à domicile à la demande de l'enseignante.

Mise en vente du bar-hôtel

Le maire explique qu'il a rencontré le directeur général de la coopérative Villages Vivants, Raphaël Boutin, et que celui-ci s'est dit « très intéressé » par le rachat du bar-hôtel de la Poste dans le cas où un repreneur pertinent serait identifié, ce qui est le cas depuis plusieurs mois. Le temps de montage de l'étude de marché de ce repreneur permettrait une vente fin 2025.

Piscine : horaires 2025, financement des cours 2024, clapets anti-retour

Le maire précise que les employés municipaux ont signalé le besoin de changer les clapets anti-retours des bassins. Le devis présenté s'élève à 5 837,76 euros TTC. Après avoir délibéré,

la proposition est acceptée à l'unanimité.

Les cours gratuits de natation 2024 aboutissent à une perte de 390 euros, partagée entre la mairie et le club de natation. Le maire propose d'assumer cette dépense en remerciement au club de sa fidélité et de ses bons services, ce que le conseil valide à l'unanimité.

Le maire précise que le club de natation a les moyens d'élargir en 2025 les horaires d'ouverture de la piscine (tous les jours sauf le lundi, de 14 h 30 à 19 h – 20 h le samedi) mais cela implique de recruter un personnel supplémentaire. Ces mesures, si elles sont adoptées, engendrent un surcoût de 2 à 3 000 euros. Après avoir délibéré, le conseil décide à la majorité le maintien de la situation actuelle (Julien Guillaume et Jérémie Jacquart s'abstiennent).

Mise aux normes de la salle des fêtes de Montaigut

Le maire informe que lors de sa visite du 22 janvier 2025, la commission départementale de sécurité a émis un avis défavorable jusqu'à la levée des observations qui nécessitent des travaux d'un montant estimé entre 7 et 8 000 euros. La mairie ayant décidé spontanément en 2019 de ne plus louer la salle du 1^{er} étage en raison de l'absence d'une sortie de sécurité efficace, mais la salle du rez-de-chaussée remplissant tous les critères de sécurité, le maire explique qu'il va accorder une autorisation dérogatoire d'utilisation de la salle du rez-de-chaussée, comme la loi l'y autorise.

Performance des réseaux d'assainissement

Le Maire ajourne ce point en l'absence de réception des informations nécessaires.

Assemblée générale nationale des Petites cités de caractère

Le maire informe le conseil que la commission d'homologation des Petites cités de caractère viendra à Montaigut le 20 juin 2025. Le maire propose également de participer à l'assemblée générale nationale des Petites Cités de Caractère, qui se tiendra début juillet à l'Abbaye de Fontevrault. Comme il y a deux ans, il propose d'assumer les frais de transport et que la commune paye sa nuit d'hébergement. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que la commune paye la nuit d'hébergement du maire à Fontevrault.

Avance budgétaire

Le maire informe le Conseil qu'une 1^{ère} facture de l'entreprise CTP de 13 606,20 euros est à régler pour le début des travaux de traversée de Bourg et propose de la régler en reportant cette dépense au budget 2025. Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le paiement sur le budget 2025 de 13 606,20 euros à l'entreprise CTP.

Exonération ZRR

Le maire explique que les communes classées en zone de revitalisation rurale (ZRR) comme Montaigut-le-Blanc ont notamment la possibilité de voter l'exonération de la cotisation foncière pour les entreprises qui se créeront sur la commune en 2025, 2026 et 2027 (articles 1466 G et 1464 D du code général des impôts). Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité l'exonération de la cotisation foncière pour les entreprises qui se créeront sur la commune en 2025, 2026 et 2027.

Questions diverses

La place de stationnement PMR place du Corps de Garde a été demandé par différents habitants, qui font remarquer qu'il n'y a plus de personnes en mobilité réduite habitant le quartier, et que cette place, inclinée et trop étroite, n'est pas aux normes. Le conseil décide de déplacer cette place PMR au nouveau parking des Granges, et de la rétablir place du Corps de Garde en cas de nécessité ultérieure.

Le marché de potiers sera reconduit en 2025, les 27 et 28 septembre.

Pour la célébration des 80 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale, le maire a proposé aux enseignantes d'associer les enfants de l'école.

La réparation de la chaudière du bar-restaurant coûterait 1 681,31 euros TTC. Pour le moment seul le local occupé par l'épicerie participative Le Ptit + est chauffé. Il est décidé d'attendre l'automne pour prendre une décision en fonction du devenir du lieu.

Le maire rend compte de la visite de Bertrand Barraud, président d'API, à qui il a évoqué le transfert éventuel de la gestion de la piscine municipale à la communauté d'agglo. Une visite de la piscine sera effectuée prochainement pour étudier la question soit sous la forme d'un transfert complet, soit sous la forme d'une subvention d'équilibre.

Le prochain repas des anciens est fixé au 22 juin 2025.

La séance est levée à 0 h 45 du matin.

Le secrétaire de séance,
Philippe Mougel

